Image not found or type unknown

a qui revient la prise en charge des frais de réglages parabole?

Par **charlotteluciani**, le **03/06/2011** à **22:53**

Bonjour,
Locataire d'une maison individuelle ou était déjà installé le satellite avec un vieux récepteur Boston (qui ne capte que la 1, la 2, la 3, très mal canal+, arte et la 6), nous avons dans un premier temps pris un contrat chez orange satellite et avons bénéficié des chaines du satellite orange jusqu'au mois dernier, ou j'ai changé d'opérateur; j'ai repris le même contrat chez SFR, (TV par satellite),seulement, après 3 changements de décodeurs et le déplacement d'un technicien SFR pour vérifier le réseau, le problème semblerait venir de la position de l'antenne, qui ne serait pas correctement réglée...
SFR me dit de faire venir un antenniste pour vérifier l'orientation de la parabole.
Ma question est la suivante:
les frais d'intervention d'un antenniste pour vérifier la parabole me reviennent-ils ou reviennent-ils au propriétaire? (j'ai déjà pu jeter tous mes récepteurs tnt car l'antenne rateau ne captait pas dans mon coin!...)
Par ailleurs, juste avant notre emménagement, le proprio a fait quelques travaux; il a installé des prises d'antenne (satellite) dans toutes les pièces, seulement, aucune ne fonctionne; le travail n'a pas été fini ou correctement fait. Nous est-il possible d'exiger que le propriétaire les fasse réparer ou doit-on se contenter de la seule prise d'antenne raccordée à la parabole, c'est à dire, dans la cuisine? Idem pour le téléphone: la seule prise est dans la cusiine, si bien que nous avons fait de la cuisine une cuisine-salon-bureau, et nous ne mettons pas les pieds dans le salon ni dans le bureau, du coup...
merci,
C. LUCIANI

Par **Domil**, le **03/06/2011** à **23:08**

Concernant le téléphone, il vous appartient de faire mettre d'autres prises si vous le souhaitez.

La parabole est-elle décrite dans le bail, l'inventaire ou l'EDL ?

Par **charlotteluciani**, le **05/06/2011** à **13:51**

Bonjour e tmerci de votre attention:

j'ai regardé sur le bail, il est simplement indiqué qu'il y a une antenne, sans autre précision. Mais elle est inscrite!!!
Je n'arrive pas à trouver de site ou ce problème est traité... si vous savez donc à qui revient la charge de faire régler la parabole, entre mon propriétaire et moi, cela m'avancerai drôlement...merci!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés